



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 juillet 2025

L'an Deux Mil vingt-cinq, le vingt et un juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick BUFFRY, Maire.

Date de convocation : le 15 juillet 2025

Membres présents : Patrice MINET, Didier GIMONNET, Christophe DIDIER, Catherine LECLERT, Denis MICHEL, Jean-Guy VALLOIS, Jérôme GRELLET et Thierry FAUPIN.

Absents représentés : Nathalie CIOSEK représentée par Patrick BUFFRY et Stéphanie MOREIRA représentée par Jean-Guy VALLOIS.

Absents :

Secrétaire de séance : Jérôme GRELLET.

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11

Ordre du jour :

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 juin 2025,
- 3- Travaux cour de la Mairie,
- 4- Modification priorité Route d'Epernay RD 10,
- 5- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jérôme GRELLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Adoption du Procès-Verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 23 juin 2025.

3. 2025/18 – Travaux cour de la Mairie pour aménagement d'une aire de jeux

Le conseil Municipal souhaite aménager la cour de la mairie, anciennement cour de l'école, pour créer l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants.

La première phase de cet aménagement est de refaire la cour de la Mairie en enrobés.

Un devis de l'entreprise Colas est présenté au conseil pour un montant de 22 405.00 € HT avec une option supplémentaire de 2 324.00 € HT (réfection de caniveau), soit un total de 24 729.00 HT.

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal*, à l'unanimité

APPROUVE les travaux de la cour de la Mairie,

VALIDE le devis de l'entreprise Colas pour un coût de 24 729.00 € HT,

AUTORISE le Maire à demander toutes les subventions possibles,

✚ Suite aux devis reçu après l'envoi des convocations, Monsieur le Maire a rajouté le point suivant à l'ordre du jour :

2025/19 – Création d'un caniveau dans un chemin de vigne entre Cuis et Grauves

Il est proposé la réalisation d'un caniveau béton + enrobé dans un chemin de vigne entre Cuis et Grauves pour un montant de 10 800.00 € HT pour la commune.

Le champagne Bollinger participe à ces travaux pour 5 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal*, à l'unanimité

APPROUVE les travaux de création d'un caniveau dans un chemin de vigne entre Cuis et Grauves,

VALIDE le devis de l'entreprise Colas pour un coût de 10 800.00 € HT,

AUTORISE le Maire à signer le devis,

4 – Proposition de modification de deux priorités Route d'Epernay RD10

Il est proposé une modification des priorités à droite Route d'Epernay RD10 pour les poids lourds traversant le village d'Epernay en allant vers Cramant :

- la priorité à droite à l'entrée du village en arrivant d'Epernay deviendrait un CD le passage pour la rue des Noyers,
- la priorité à droite pour la rue Jean Moulin deviendrait un CD le passage pour la rue Jean Moulin,

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du conseil et sera présenté au département pour validation.

Il sera demandé au département s'il y a possibilité d'installation d'un radar pour le sens Cramant-Epernay.

QUESTIONS DIVERSES

- Nettoyage de la commune : il est prévu l'essai d'une balayeuse / désherbeuse pour le nettoyage des caniveaux.
- Il est signalé que des petits carreaux sont cassés à l'Eglise.

Fin de séance : 21 h 30.
Le Maire, Patrick BUFFRY

Fait à Cuis, Le 24 juillet 2025
Le secrétaire de séance, Jérôme GRELLET

